

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE DE LA CHARENTE

Agréé par les Ministères de l'Agriculture, de la Santé, de l'Environnement

RAPPORT D'ANALYSES

FROMAGES AFFINES AU LAIT PASTEURISE

MAIRIE AUSSAC VADALLE

Le Bourg
16560 AUSSAC VADALLE**Echantillon n° 461011**

Angoulême le : 28/11/2019

Dossier : : 191113 018255 02

Client : AUSSAC VADALLE

Site : Ecole primaire d'AUSSAC VADALLE

Les informations ci dessous sont fournies par la personne ayant réalisé le prélèvement.

Nature du prélèvement :

CAMEMBERT AU LAIT PASTEURISE

Date et heure de réception : 25/11/19 13:03

Date de prélèvement : 25/11/2019

T°C à réception : Réfrigérée (Enceinte transport)

Conditionnement : Emballage d'origine

Référence préleur : Elodie KAESHAMMER

T° et/ou heure du prélèvement : 4.3°C à 09:01

Date de fabrication :

N° de lot : C9311018

DLC ou DLUO du prélèvement : 22/12/2019

Contexte analytique :

Lieu de prélèvement : Chambre froide positive

Dans le cas de prélèvements effectués par le LDAR16, pour les échantillons en vue d'analyse microbiologique, le prélèvement instantané est réalisé sous couvert de l'accréditation selon les documents normatifs de référence NF ISO 18593 et XP CEN ISO/TS 17728.(Hors carcasses et produits congelés en pain)

Date de début d'analyse ou d'analyse : 25/11/2019

PARAMETRES	METHODE	CRITERE <i>m</i>	RESULTAT	UNITE	CLASSEMENT			
					m	3m	10m	1000

CRITERES HYGIENE REGLEMENTAIRES Règlement CE N° 2073/2005

❶ Dénombrement Staphylocoques à coagulase +	NF EN ISO 6888-2	<100	< 10	UFC/g	*			
❷ Dénombrement Escherichia coli B-glucuronidase positive	NF ISO 16649-2	<100	< 10	UFC/g	*			

CRITERES SECURITE Règlement CE N° 2073/2005

❸ Recherche Listeria monocytogenes (Compass)	BKR 23/02 - 11/02	Absence	Absence	dans 25g				
--	-------------------	---------	---------	----------	--	--	--	--

❸= Paramètre accrédité /ec= En cours d'analyse/(Ne,N')= Nombre estimé/ UFC: Unité formant colonie/ N/A= Non analysé/ DI= Difficilement interprétable
Lorsque le résultat est < 4UFC/g ou ml ou < 40 ou ..., cela signifie que la fidélité des résultats est faible et que l'on doit considérer que le microorganisme est présent mais avec moins de (4 x d) UFC/g ou ml.

Les déclarations de conformité et avis et interprétations ne sont couverts par l'accréditation que si l'ensemble des paramètres est couvert par l'accréditation.

CONCLUSION : (Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.)

Résultat conforme au regard des paramètres analysés et des valeurs d'interprétation préconisées.

Dr Bruno RICHOUX

Le Directeur du Laboratoire



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du LDAR16 pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole ❶

Les incertitudes de mesure ou les facteurs de risque liés à votre résultat peuvent vous être communiqués sur demande.

Ce rapport et les conclusions qui y sont portées ne concernent que les échantillons soumis à l'analyse. Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation de la direction.

Pôle Infrastructures & Aménagement du TerritoireLaboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche de la Charente - 496, route de Bordeaux -16021 Angoulême
Tél. 05 16 09 50 12 - Télécopie : 05 16 09 51 63 - Email : Lda16@lacharente.fr - (accès par la rue Louis Pergaud)